



COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal no 08 de la législature 2016-2021 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du 8 mars 2018 à 20h00
A « l'arennaz », collège de Rennaz

Présidence : M. Florian Dutoit

Sont présents : A l'appel :
33 membres présents sur 44 conseillères et conseillers

Pour la Municipalité :
M. Charly Monnard, Syndic, Mme Muriel Ferrara, MM. Gérald Dumusc, Fabio Lecci et Pierre-Henri Légeret, Municipaux

Ordre du jour

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Adoption du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2018*
4. *Admissions – démissions*
5. *Communications municipales*
6. *Préavis no 18/2016-2021 : groupement forestier des Agittes (GFA) – proposition de modification des statuts et relèvement du plafond d'endettement*
7. *Préavis no 17/2016-2021 : Maison de Commune, rénovation appartement 2,5 pièces au 1^{er} étage*
8. *Postulat de M. Dominique Weber : affectation de la parcelle 221 dans le contexte de l'évolution du territoire de notre commune*
9. *Divers et propositions individuelles*

M. Florian Dutoit, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée, M. Charly Monnard, Syndic, la Municipalité in corpore, la présence spéciale de M. Laurent Fivaz, garde forestier et directeur du groupement forestier des Agittes, M. Pierre-Antoine Coquoz, garde forestier et surveillant de la Faune et remercie chacun pour sa présence.

Le Président informe l'assemblée que la séance est enregistrée.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel : 33 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés :

Mmes Ruby Bakshi Khurdi, Coraline Borloz Mottier, Carine Deladoey, Catherine Fankhauser, Louisa Mange et Sarah Sculati.

MM. Olivier Clément, Cédric Girardoz, Haxi Hajdari, Sunil Khurdi et Bernard Trottet.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 33 membres avec le Président, soit 32 votes à main levée et 33 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président apporte deux modifications à l'ordre du jour. Le préavis no 16/2016-2021 groupement forestier des Agittes (GFA) – proposition de modification des statuts et relèvement du plafond d'endettement change de numéro, soit par le préavis no 18/2016-2021. Le point 6 concernant le postulat de M. Dominique Weber passe au point 8.

Le nouveau ordre du jour se présente comme suit :

6. *Préavis no 18/2016-2021 : groupement forestier des Agittes (GFA) – proposition de modification des statuts et relèvement du plafond d'endettement*
7. *Préavis no 17/2016-2021 : Maison de Commune, rénovation appartement 2,5 pièces au 1^{er} étage*
8. *Postulat de M. Dominique Weber : affectation de la parcelle 221 dans le contexte de l'évolution du territoire de notre commune*
9. *Divers et propositions individuelles*

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2018

M. Charly Monnard apporte une modification au point 7, page 4, en modifiant l'information sur l'ISOS, en remplaçant fédéral par cantonal :

Au niveau cantonal, le village de Rennaz est inscrit à l'ISOS (Inventaire cantonal des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse) pour sa qualité architecturale et paysagère.

Le procès-verbal est adopté par **31 oui, 0 non et 1 abstention, tel que modifié.**

Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

4. Admissions – démissions

Il y a une nouvelle admission : Mme Hélène Oulevey.

L'Assemblée prend note de la démission de Mme Silvija Tileva en date du 8 février 2018.

L'Assemblée est composée maintenant de 34 membres avec le Président, soit 33 votes à main levée et 34 votes à bulletin secret.

5. Communications municipales

M. Pierre-Henri Légeret, Municipal

➤ *Les chiens :*

Pour donner suite à la remarque de Mme Janine Dufour lors de la dernière séance, il a été décidé d'envoyer un courrier personnel à chaque propriétaire de chien de la commune pour les informer du règlement communal. Des affiches ont été également commandées à la SPA pour expliquer comment s'occuper de son chien.

M. Gérald Dumusc, Municipal

➤ *Route le long de l'autoroute :*

Cette route est maintenant fermée. Ce tronçon doit être aménagé pour la logistique de l'hôpital, ainsi que créer un trottoir pour le déplacement des personnes du village jusqu'à l'hôpital. Elle a été maintenue ouverte le plus longtemps possible, mais aujourd'hui les travaux d'aménagement obligent la Municipalité à la fermer jusqu'à la réalisation de cette nouvelle configuration.

➤ *Aménagement de la RC 726 :*

L'aménagement de cette route doit s'organiser. C'est un grand labyrinthe. La Municipalité évite de se battre contre « les bosses et les trous », car cela diminue les véhicules de transit. Par contre, elle est attentive au maintien d'un passage sécurisé pour les piétons. Elle est présente à tous les rendez-vous de chantier.

➤ *Canal du Haut-lac :*

La Municipalité doit également être attentive à l'aménagement de ce canal, aux respects de la propreté des chemins. Elle fait son travail et reste intransigeante au bon déroulement des travaux afin d'éviter tous dégâts sur ces chemins AF refaits à neuf lors de la réalisation de la route H144.

M. Fabio Lecci, Municipal

➤ *Les écoles :*

Un groupe de discussion se met en place afin d'aider les communes et les associations scolaires lors des étapes de création de collège. Cela concerne à ce jour une trentaine de commune.

➤ *La naturalisation :*

Depuis le 1er janvier 2018, un changement de règle avec une restriction des conditions d'acquisition de la nationalité suisse est en vigueur. Dès cette date, la durée exigée de séjour passe de douze à dix ans. Les candidats devront être titulaires d'un permis C et attester de connaissances d'une langue nationale, non seulement à l'oral, mais également à l'écrit. L'ordonnance fédérale d'exécution renforce aussi les exigences, notamment en termes de dépendance à l'aide sociale.

Mme Muriel Ferrara, Municipale

➤ *Les poubelles :*

Le tout-ménage pour les objets encombrants a un peu tardé à être distribué, car la réponse positive pour l'utilisation du parking a pris plus de temps, en raison du changement de propriétaire du Centre Riviera par la Coop. Pour l'avenir, tout dépendra des travaux envisagés pour le centre.

➤ *Police des constructions :*

L'hôpital annonce une ouverture officielle au 1er juillet 2019.

Suite à des contrôles effectués dans le cadre de la police des constructions, des nouvelles mises à l'enquête vont être faite pour des mises en conformité des bâtiments concernant les nouvelles constructions, mais également chez des particuliers.

➤ *PPA (plan partiel d'affectation) Les Cornettes :*

Le tribunal a annoncé que vraisemblablement une réponse sera donnée d'ici fin mars 2018.

M. Charly Monnard, Syndic

➤ *Administration :*

Le rattrapage dans le classement avec le renfort de Mme Béatrice Gutmann est en bonne voie. Cette étape est importante afin d'être plus efficace et réactif dans la gestion des dossiers.

L'engagement définitif de M. Nicolas Borloz a été confirmée en tant qu'employé communal.

➤ *HRC (Hôpital Riviera Chablais) :*

Les travaux avancent bien. Les délais sont tenus et respectés. Le chantier n'a pas été bloqué, malgré les grands froids, car les travaux sont à l'intérieur. Les relations avec le team HRC sont en général bonnes.

➤ *Zone para-hospitalière :*

Le chantier est partiellement bloqué en raison des grands froids, mais les délais sont tenus. La pose des palplanches est très bruyante et difficile pour le voisinage, mais c'est une étape nécessaire à la construction. Les relations avec le team para-hospitalier sont très bonnes. La quasi-totalité des surfaces sont louées, c'est un grand succès.

➤ *L'urbanisme :*

Suite à l'acceptation du préavis sur la révision du PGA (plan général d'affectation), le bureau Repetti et la Municipalité se sont penchés sur les idées ressorties lors de l'atelier participatif. Les grandes lignes de ce travail sont très intéressantes. Le projet sera soumis à la Commission d'urbanisme et au Canton pour examen préalable.

➤ *Syndicat des Fourches :*

Le dossier est difficile. La modification du plan partiel d'affectation, qui ne touche pas Rennaz, mais qui implique le futur collège intercommunal, est en négociation. C'est une affaire à suivre.

6. Préavis no 18/2016-2021 : groupement forestier des Agittes (GFA) – proposition de modification des statuts et relèvement du plafond d'endettement

La lecture des rapports. est entendue par l'assemblée, rapporteur M. Roland Barras pour la commission chargée d'étudier l'objet et par M. Yvan Burnier pour la Commission de gestion et des finances. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Le numéro du préavis est changé par le numéro 18/2016-2021.

En réponse à la question de la Commission de gestion et des finances, M. Charly Monnard explique que cette information fera partie du rapport de gestion du mois de juin. A ce jour, la Commune n'a qu'un seul engagement financier : la caserne de SDIC (Service de défense incendie et secours) du Haut-Lac.

Une présentation du groupement forestier des Agittes (GFA) est proposé à l'assemblée par M. Laurent Fivaz, garde forestier et directeur du groupement, et M. Pierre-Antoine Coquoz, garde forestier et surveillant de la Faune. Ils ont présenté leur entreprise dont le travail consiste à préserver et entretenir le magnifique environnement forestier réparti sur les 6 communes du domaine des Agittes. Toutes les informations sont regroupées sur leur site Internet www.agittes.ch.

Le Président les remercie pour cet exposé très complet sur leur groupement.

Le Président relance la discussion sur le préavis et donne la parole à l'Assemblée pour toutes questions ou remarques.

Mme Muriel Ferrara apporte un complément d'information par rapport à la note explicative qui a été transmise en annexe du préavis. Ce document avait pour but de transmettre aux membres du Conseil les questions et leurs réponses transmises lors de la séance du 8 février 2018 qui regroupait, entre autres, les commissions des cinq communes.

M. Maurice Borloz félicite les gardes forestiers pour leur travail. Il fait une remarque sur les conclusions du préavis. Il trouve que le point deux n'a pas lieu d'être, car la modification des statuts concerne directement les séances du groupement forestier des Agittes. Il précise qu'il est très positif par rapport à ce préavis. Par contre, il déplore la présentation et les tournures du document de la note explicative transmise en annexe du préavis.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à **main levée par 32 oui, 0 non et 1 abstention**, tel que présenté.

Mme Muriel Ferrara demande qu'un membre soit nommé comme représentant du Conseil général de Rennaz lors de leur assemblée générale, comme proposé dans les statuts du GFA. L'assemblée propose M. Cédric Girardoz. Etant absent, le bureau du Conseil confirmera sa nomination ultérieurement.

7. Préavis no 17/2016-2021 : Maison de Commune, rénovation appartement 2,5 pièces au 1er étage

La lecture des rapports est entendue par l'assemblée, rapporteur Mme Thérèse Raja pour la commission chargée d'étudier l'objet et par M. Yvan Burnier pour la Commission de gestion et des finances. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

M. Charly Monnard précise que c'est un préavis extraordinaire. Ce montant ne figure pas dans le plan général d'investissement.

En réponse à M. Maurice Borloz, M. Gérald Dumusc répond que le choix de l'installation d'une baignoire est dû à l'agrandissement du logement en 3 pièces, ce qui peut convenir à une famille avec des enfants en bas âge.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée par **32 oui, 0 non et 1 abstention**.

M. Gérald Dumusc remercie l'assemblée. Il donnera des précisions sur les coûts totaux à la séance du mois juin.

8. Postulat de M. Dominique Weber : affectation de la parcelle 221 dans le contexte de l'évolution du territoire de notre commune

En premier, le Président rappelle sa remarque du 7 décembre 2017. Le règlement du Conseil général actuel ne précise pas à l'article 53 que nous devons procéder tout d'abord à l'examen de la recevabilité d'un postulat, puis à l'opportunité de le prendre en considération ou non. Cette procédure est toutefois clairement définie dans la loi sur les communes vaudoises 175.11, selon l'Art. 32

Cependant, étant donné que la Municipalité est favorable de donner une réponse à ce postulat, il propose de considérer que ce postulat est recevable et de ne voter que sur sa prise en considération ou non. S'il n'y a pas de commentaires contraires à cette proposition, nous passerons au vote.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote de la prise en considération du postulat qui est refusé à **main levée par 8 non, 3 oui et 22 abstentions**.

9. Divers et propositions individuelles

ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale), M. Charly Monnard

Pour donner suite à une remarque de M. Maurice Borloz lors de la séance du mois de décembre, M. Charly Monnard souhaite apporter un complément d'information. Il y a deux ISOS : un cantonal et un fédéral. La Commune de Rennaz tient compte du cantonal. Lors de la révision du PGA (plan général d'affectation), la Municipalité doit tenir compte de cet inventaire. Contrairement à la Commune de Noville en raison de son église, notre commune n'est pas haut dans la classification. Seul le château de Rennaz est classé de niveau 1 des monuments historiques, comme le château de Chillon.

Communications diverses, le Président :

La prochaine séance du Conseil général est confirmée pour le jeudi 3 mai 2018.

Lors de la séance du 21 juin, le Président rappelle que sera mis à l'ordre du jour la nomination par le Conseil général pour l'année législative 2018/2019 : du Président, des deux vice-présidents, des deux scrutateurs et des deux suppléants. S'il y a de nouveaux candidats qui sont tentés par ces postes, ou que des titulaires actuels désirent démissionner, ces personnes sont invitées à contacter le bureau du Conseil dès que possible afin que la préparation des élections se déroulent sous les meilleurs auspices.

Il rappelle que la secrétaire actuelle, Mme Valérie Teissl est nommée pour toute la législature 2016/2021.

Quant à l'Huissier, M. Patrice Dumusc, cela n'est en fait pas de la compétence du Conseil de l'élire, bien que l'on en ait donné l'impression ces dernières années. Selon le règlement du Conseil général en vigueur, il est nommé par la Municipalité.

Toutes les commissions en cours seront également passées en revue et seront également valables pour l'année suivante. Il rappelle que notre Conseil général ayant peu de membres, il faut absolument que nous puissions compter sur tous pour que le système fonctionne.

ASPIHL (Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac), M. Dominique Weber

M. Dominique Weber demande pourquoi les autres communes ont déjà reçu les documents nécessaires par rapport aux statuts et pas encore la Commission de Rennaz. Pourquoi choisir de passer ce préavis qu'au mois de mai ? M. Fabio Lecci a préféré repousser cette votation au 3 mai, afin de donner le temps aux membres d'étudier ce préavis. Le préavis sera transmis dans les temps à la Commission.

Pollution au Canal de Pra-Riond, M. Maurice Borloz

M. Maurice Borloz demande des nouvelles concernant les laits de ciment qui ont été déversé dans le Canal. M. Charly Monnard confirme que la Municipalité est intervenue et à pris contact avec M. Halter qui a fait le nécessaire. La matière a été pompée, mais il reste quelques traces. Un contrôleur de la faune et de la nature est venu faire des prélèvements et a pu constater un PH très haut sur une distance de 50 mètres. Un contrôle de caméra a été fait dans la canalisation.

Course de cyclisme L'enfer du Chablais, M. Gérald Dumusc

M. Gérald Dumusc rappelle que la course aura lieu le dimanche 15 avril 2018. Il remercie d'avance les habitants pour leur compréhension. L'organisation est à la recherche de bénévoles comme chaque année. Il invite chacun à venir participer à la fête.

Le Président profite de remercier vivement M. Christophe Roumier qui est toujours disponible pour organiser les agapes et autres apéritifs.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h35 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil général



Le Président
Florian Dutoit



La Secrétaire
Valérie Teissl

Rennaz, le 10 juin 2018